

## **DECISION DU MAIRE N° 047/2025 prise en application de la délibération n°044/2020**

Le Maire de La Suze-sur-Sarthe,

Vu la délibération du conseil municipal n°044/2020 en date du 9 Juin 2020, au terme de laquelle le conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans. ;  
Considérant que l'appartement de 58 m<sup>2</sup> situé 1 rue des Tanneurs est vacant et que la commune n'en a pas l'utilité pour ses services,

### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : la location de l'appartement de 58 m<sup>2</sup> situé 1 rue des Tanneurs – 1er étage- au prix de 450,00€/mois (dernier Indice de Référence des Loyers = 146,68 du 2<sup>ème</sup> trimestre 2025) à Solène LANGLAIS à compter du 1<sup>er</sup> août 2025,

**Article 2** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

**Article 3** : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance sous forme d'une donner d'acte. Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

Expédition en est adressée le 21 juillet 2025

Le Maire,  
Emmanuel D'AILLIERES



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le :

De la mise en ligne le : *1<sup>er</sup> Aout 2025*

Le Maire,  
Emmanuel D'AILLIERES

